

PAI avec régime alimentaire PROCEDURE CONVIVIO

Nous mettons à votre disposition nos protocoles de prise en charge spécifique alimentaire pour les enfants scolarisés à partir de la maternelle.

Dès la signature d'un PAI alimentaire, nous vous demandons d'utiliser une des 7 fiches alimentaires ci-jointes. Le panier repas apporté par la famille est à privilégier si l'enfant présente une multi allergie ou une allergie hors protocole Convivio.

Voici le dossier à compléter par le représentant légal de l'enfant :

- **La fiche alimentaire** appropriée à l'enfant avec son nom, prénom, établissement, date du PAI, signatures

- **Une photo scannée de l'enfant**

- **Une copie du PAI ou du certificat médical établi uniquement par un médecin allergologue, diabétologue, ou gastro-entérologue**

(Prescription importante de l'allergologue : « Avec ou Sans trace »)

A noter qu'il est important que la fiche alimentaire soit bien co-signée par le représentant légal ET l'établissement scolaire.

Le dossier complet est à envoyer par mail à diane.azencot@convivio.fr

À réception du dossier complet, nous transmettrons la fiche alimentaire spécifique au restaurant concerné. Le chef gérant et son équipe prépareront les aliments spécifiés. La photo permettra d'identifier l'enfant concerné.

Tout changement alimentaire en cours d'année doit être transmis selon cette même procédure.

Les dossiers complets doivent être envoyés **au plus tard pour le 18 Août 2026.**

La prise en charge spécifique alimentaire de l'enfant **ne sera effective qu'à réception du dossier complet.**

Merci pour votre compréhension

Cordialement,

Diane AZENCOT
Diététicienne Hygiéniste
0628492311
Convivio ÎLE DE FRANCE